



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 82786

Texte de la question

Mme Geneviève Levy attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les aides dont bénéficient les adultes handicapés concernant leurs communications téléphoniques. À l'heure actuelle, il semble que l'aide ne soit prévue qu'en cas d'abonnement de téléphonie fixe. Or, compte tenu du coût de l'abonnement à l'opérateur historique, de nombreuses personnes n'ont qu'une ligne de téléphone mobile et dès lors ne peuvent bénéficier d'aucune aide. Il lui semblerait donc pertinent d'envisager une possibilité d'aide pour ces abonnements de téléphonie mobile lorsque l'utilisateur ne dispose pas d'une ligne de téléphone fixe. Aussi elle serait heureuse de connaître ses orientations choisies dans ce domaine et désire connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Levy](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82786

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2006, page 157